



**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2022**

**N° 2022/03-02**

**FINANCES- SUBVENTIONS DE SOUTIEN A L'UKRAINE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE LUNDI 7 MARS à DIX-HUIT HEURES TRENTE** les Membres du Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAU-LE-LEZ, se sont réunis en nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Frédéric LAFFORGUE, Maire, et sur sa convocation.

**ETAIENT PRESENTS** : Frédéric LAFFORGUE, MAIRE.

Gérard SIGAUD, Thierry DEWINTRE, Muriel SARRADIN, Philippe GUY, Luisa PAPE, Jean KOEHLIN, Sylvie ROS-ROUART, Isabelle SERAN, ADJOINTS.

Marthe JEREZ, François BROTHIER, Bruno ROUDIER, Nathalie MARLIER, Laurent PRADIER, Matthieu PERROT, Fabien GUTIERREZ, Marie-Hélène WEBER, Catherine ESTOUP, Jean Baptiste PRINGUEY, Julien MIRO, Clara BIANCO, Aude RUMEAU, Jérôme AZUARA, Hugues FERRAND, Carine BARBIER, Jacques BURGUIERE, Frédéric FAIVRE, Cécile NEGRIER, Richard CORVAISIER, Mathilde BORNE.

**ABSENTS REPRESENTÉS** :

Nathalie LEVY représentée par Muriel SARRADIN  
Gassien GAMBIER représenté par Frédéric LAFFORGUE  
Anne LE LANCHON représentée par Nathalie MARLIER  
Marion COLIN représentée par Marie-Hélène WEBER  
Dominique NURIT représentée par Jacques BURGUIERE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jérôme AZUARA

**Délibération du Conseil Municipal du 7 mars 2022****N° 2022/03-02****FINANCES- SUBVENTIONS DE SOUTIEN A L'UKRAINE**

Monsieur le Maire expose :

Je tenais par la présente délibération à engager la commune dans une démarche de solidarité au profit de la population ukrainienne. Elle subit, comme vous le savez, et il n'est pas ici nécessaire d'en rappeler les faits et les circonstances, une guerre qui nous rappelle les moments sombres de notre histoire, et des temps douloureux qui malheureusement se répètent.

Aussi je vous propose d'apporter notre soutien au niveau local et national :

Au niveau national, d'abonder le Fonds d'Actions Extérieures des Collectivités Territoriales (FACECO) sous la juridiction du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, pour un montant de 5000 euros. Cette structure créée en 2013 est chargée de collecter l'aide d'urgence humanitaire qu'il s'agisse de crises soudaines, comme des catastrophes, ou durables, comme en cas de conflits.

Sur le plan local, d'aider en participant à l'acheminement des biens humanitaires et au retour de cet acheminement, au rapatriement des réfugiés ukrainiens ayant passés la frontière polonaise. Cette initiative est soutenue et organisée par une habitante de Castelnau-le-Lez avec l'association GIPS (Groupe Intervention Protection Prévention Sauvetage et Sécurité) dont le siège est situé à Villeurbanne.

La démarche à l'origine résidait dans la demande de prêt d'un minibus. Le prêt d'un véhicule de ce type n'étant pas possible, je vous propose de le traduire par un financement pour la location et les besoins annexes au transports (essence, péage...), pour un montant équivalent à 1500 euros.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de deux subventions distinctes :

- Le versement d'une subvention au fonds FACECO pour un montant de 5000 euros et participer ainsi à l'effort national de soutien
- Le versement d'une subvention de 1500 euros à l'association GIPS pour une initiative locale soutenue par une habitante Castelnauvienne.

**Le Conseil Municipal est invité à délibérer.**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

**Pour : 35**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**FAIT A CASTELNAU-LE-LEZ, LE 7 mars 2022**

**LE MAIRE**

**Frédéric LAFFORGUE**



A